



# Index Egalité Professionnelle 2023-2024

Avril 2025

GLH-VCO publie son index Egalité Professionnelle au titre de l'année 2023-2024 qui mesure les écarts entre les femmes et les hommes.

L'index est calculé sur une note de 100 points et s'appuie sur la base de 5 critères définis par le législateur. Il permet aux entreprises de mettre en évidence les points de progrès sur lesquels agir quand des disparités existent.

Au titre de cette année, nous avons obtenu une note de 81 points dont vous trouvez le détail et les tendances ci-dessous :

| Indicateurs   | Nombre de points maximum | Points obtenus en 2023-2024 | Points obtenus en 2022-2023 |
|---|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Ecart de rémunération (%)   | 40                       | 31                          | 31                          |
| Ecart d'augmentations individuelles (%)   | 20                       | 20                          | 10                          |
| Écarts de promotions (%)  | 15                       | 15                          | 15                          |
| Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)            | 15                       | 15                          | 15                          |
| Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 10                       | 0                           | 5                           |
| <b>Total sur 100 points</b>   | <b>100</b>               | <b>81</b>                   | <b>76</b>                   |

Grâce au plan d'actions mis en place, le score de l'index a progressé de 5 points en un an. La démarche se poursuit cette année dans l'objectif d'atteindre un score de 85/100.